

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MARS 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce lundi 6 mars 2017 à compter de 16 h 30, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillers(ère) suivants(e) :

Monsieur Yvon Leduc	siège n° 1;
Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Monsieur Robert Julien	siège n° 3;
Monsieur Denis Chandonnet	siège n° 4;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier adjoint, et monsieur Gérald Lavoie, trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 16 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Micheline Godbout, APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2017-75

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 mars 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES PLANS, DEVIS ET LA CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE ULRICK-CHÉRUBIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a demandé des soumissions pour la réalisation du projet de construction de la passerelle Ulrick-Chérubin;

CONSIDÉRANT QUE le 21 décembre 2016, la Ville a fait publier respectivement dans l'hebdomadaire local Le Citoyen et dans le système électronique SEAO, un avis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, seule l'entreprise Construction Audet & Knight a soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, un système de pondération et d'évaluation des soumissions en deux étapes a été utilisé;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a obtenu le pointage intérimaire nécessaire afin d'ouvrir l'enveloppe de prix :

Soumissionnaire	Prix (excluant les taxes)	Pointage final
Construction Audet & Knight	1 242 900 \$	1,03

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Julien, APPUYÉ par le conseiller Denis Chandonnet et RÉSOLU unanimement :

2017-76

D'ADJUGER à Construction Audet & Knight le contrat pour les plans, devis et la construction de la passerelle Ulrick-Chérubin au montant de 1 242 900 \$ excluant les taxes.

LE TOUT CONDITIONNELLEMENT à l'obtention du financement et à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt.

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer au besoin, au nom de la Ville, tout contrat nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Personne n'est présent.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 16 h 35.

Le maire,
Sébastien D'Astous

Le greffier adjoint,
Guy Nolet